



Monsieur  
Guy Parmelin  
Conseiller fédéral  
Chef du Département fédéral de  
l'économie, de la formation et de la  
recherche  
Palais fédéral est  
3003 Berne



Notre réf. /

Date 4 mars 2020

### COVID-19 : Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail

Monsieur le Conseiller fédéral,

COVID-19 nous tient en haleine. La santé publique est certes notre principale préoccupation. Mais nous devons également prendre en compte l'impact de ce virus ou de la peur suscitée par ce virus sur l'économie. Il est donc nécessaire de faire face de manière ciblée et anticipée aux problèmes des acteurs économiques. Des fléchissements économiques peuvent rapidement conduire à un danger vital pour les entreprises et les personnes et, par voie de conséquence, à des perturbations de l'ordre public.

Même si ces scénarios peuvent paraître excessifs, il est impératif de prendre toutes les mesures nécessaires en temps utile afin de pouvoir agir rapidement pour minimiser au mieux les conséquences négatives.

Le 2 mars 2020, nous avons rencontré les représentants des associations faitières de la branche du tourisme de notre canton afin de procéder à une première évaluation de la situation. A cette occasion, nous avons constaté que les hôteliers sont déjà confrontés à des annulations de séjours ou de réservations. La demande pour les prochains mois faiblit également fortement et cette situation prévaut pour l'ensemble du domaine du tourisme. Une baisse généralisée de l'activité économique est également annoncée. Les demandes d'indemnisation en cas de réductions d'horaire de travail déposées récemment dans toute la Suisse sont un signal clair que l'ensemble de l'économie s'attend à devoir faire face à une situation très compliquée.

L'instrument de l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail a été présenté unanimement - du côté des patrons comme des syndicats - comme la mesure la plus efficace et la plus efficace. Le SECO lui-même a jugé dans sa communication du 14 février 2020 que la RHT était « un bon remède » en cas de crise.

Afin qu'une telle mesure puisse effectivement être applicable dans une situation difficile et extraordinaire, il est essentiel de garantir son utilisation sans restrictions trop contraignantes dans tous les cas où cela s'avère nécessaire.

Au vu de ce qui précède et avec l'appui de toutes les instances touristiques valaisannes, nous prions instamment le Conseil fédéral de simplifier au plus vite et au maximum les exigences légales relatives à l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail afin que tous ceux touchés par des pertes de travail entraînées par l'épidémie puissent réellement en bénéficier. Le Conseil fédéral doit pouvoir procéder à ces adaptations sur la base de la législation en vigueur. Et si cela ne devait pas être possible, nous demandons la mise en application de l'art. 185 al. 3 de la Constitution fédérale.



En résumé et très concrètement nous demandons expressément les allégements suivants :

- Simplification des procédures administratives
- Suppression du délai d'attente pour chaque période de décompte
- Remboursement de toutes les cotisations patronales sociales versées aux institutions des assurances sociales pour les heures perdues
- Compensation en cas de réduction de l'horaire de travail des bas salaires à hauteur du 100 % de la perte de gain
- Suppression des restrictions concernant les périodes de décompte avec une perte de travail supérieure à 85 % de l'horaire normal de l'entreprise
- Élargissement de la prise en considération de la perte de travail à tous les emplois de durée déterminée
- Élargissement de la prise en considération de la perte de travail avant et après les vacances d'entreprise
- Raccourcissement des délais de paiement de la RHT.

Nous nous permettons également de relayer la proposition suivante des milieux touristiques valaisans : permettre aux banques qui renoncent à l'amortissement et aux paiements d'intérêts dus par les PME suisses de déduire ces montants des intérêts négatifs dus à la Banque Nationale Suisse.

Nous vous assurons, Monsieur le Conseiller fédéral, que nous faisons tout pour éviter de faire souffler un vent de panique. Nous sommes néanmoins convaincus que la mise en œuvre des demandes mentionnées ci-dessus permettra de faire face à la situation actuelle et à sa fort probable aggravation.

Nous vous remercions de l'attention portée à ces lignes et de votre engagement à soutenir l'économie de notre pays. Dans cet esprit, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'expression de notre considération distinguée.

  
Christophe Darbellay  
Conseiller d'Etat

**Copie à** Comité de la Chambre Valaisanne de Tourisme  
Comité d'Hôtellerie Suisse Valais  
Comité de GastroValais  
Comité des Remontées mécaniques valaisannes  
Comité de l'Union Suisse des Professionnels de l'Immobilier section Valais  
Comité de la Chambre valaisanne de Commerce et d'Industrie  
Comité de la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique  
Comité de la Conférence des chefs de départements de l'économie publique de Suisse occidentale